Image not found or type unknown

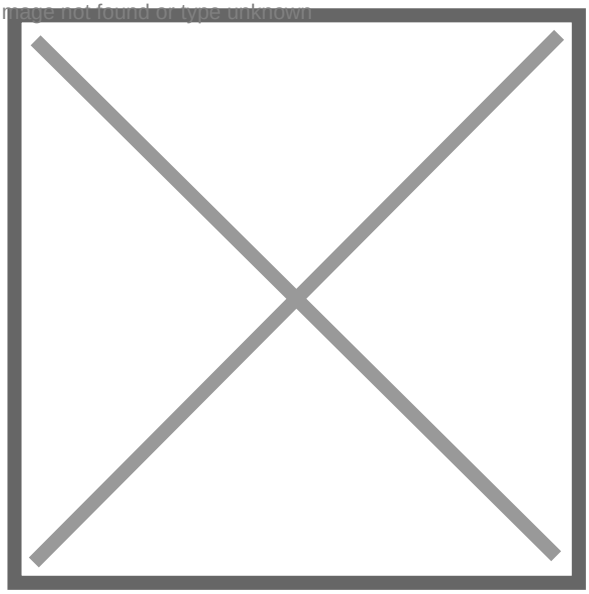

ENORME DEGATS DES EAUX SUITE A TRAVAUX

Par **Etienne76**, le **31/10/2013** à **20:29**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires à Paris d'un appartement, au 5ème étage d'un immeuble qui en compte 6.
L'immeuble voisin est en réfection complète depuis plusieurs mois. Ces travaux comprennent notamment l'ajout d'un étage supplémentaire qui repose sur la terrasse de l'immeuble.
Pour ce, une entreprise a creusé une dizaine de trous dans la terrasse de l'immeuble afin d'y implanter une structure métallique qui constituera le squelette de ce nouvel étage.
En perçant ces trous, l'entreprise a détruit l'étanchéité de la terrasse, elle n'a pas protégé les trous alors qu'il a plu plusieurs jours d'affilés. Le résultat: toute l'eau de pluie a pénétré entre les deux immeubles et a imbibé le mur de notre salon. Depuis un mois et demi, la tache d'humidité ne cesse de s'étendre (6 mètres carrés aujourd'hui), des champignons sont apparus, il y a plus de 90% d'humidité dans le mur et à ce jour, rien n'a été fait pour que l'eau accumulée dans la terrasse soit évacuée autrement que dans notre salon.
Notre assurance va prendre en compte le réfection des peintures (d'ici un an minimum) mais nous désirons entreprendre une autre action pour le préjudice subi: nous avons refait à neuf l'appartement, nous comptions faire des échanges d'appartements pour nos vacances à venir, nous n'avons plus d'endroit pour accueillir notre famille (l'odeur dans la salon est insupportable et les champignons sont nocifs pour la santé) et tant d'autres choses qui changent tous nos plans de vie pour l'année à venir. Un agent immobilier a estimé une perte de 35.000 euros si nous comptions vendre notre appartement aujourd'hui.
Quels sont nos recours possibles?
J'ai résumé la situation. En cas de réponse, je pourrais préciser quelques détails et procédures déjà engagées.

Très Cordialement

Par **alterego**, le **02/11/2013** à **16:07**

Bonjour,

Si des procédures sont engagées, il vous faut patienter. Elle seront longues.

Votre appartement a subi des dommages, il n'est probablement pas le seul, c'est à la copropriété d'agir.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés